

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossier

DOSSIER n°20 : VB TORCY MARNE LA VALLEE 0776894

- Lors de la rencontre 2MD078 du 11 février 2023, le club du VB TORCY MARNE LA VALLEE a inscrit sur la feuille de match un match un joueur non régulièrement qualifié.

DOSSIER n°21 : ASS SPORTIVE DE MONACO 0062701

- Lors de la rencontre 2FA054 du 12 février 2023, le club de l'ASS SPORTIVE DE MONACO n'avait pas six JIFF inscrites sur la feuille de match.

DOSSIER n°22 : UNION VOLLEY-BALL TOURAINE 0370006

- Lors de la rencontre 3FC078 du 12 février 2023, le club de l'UNION VOLLEY-BALL TOURAINE a inscrit sur la feuille de match une joueuse avec un triple surclassement régionale.

Absence de responsable de salle

N°	Match	Date	Heure	Club	N° Club
RES057	3FA074	12/02/2023	15:00	ISTRES PROVENCE VOLLEY 2	136761
RES058	3FB054	12/02/2023	14:00	VOLLEY BALL DE GIGNAC	348292

Conformément à l'article 5 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.